

Rapport d'activités 2021

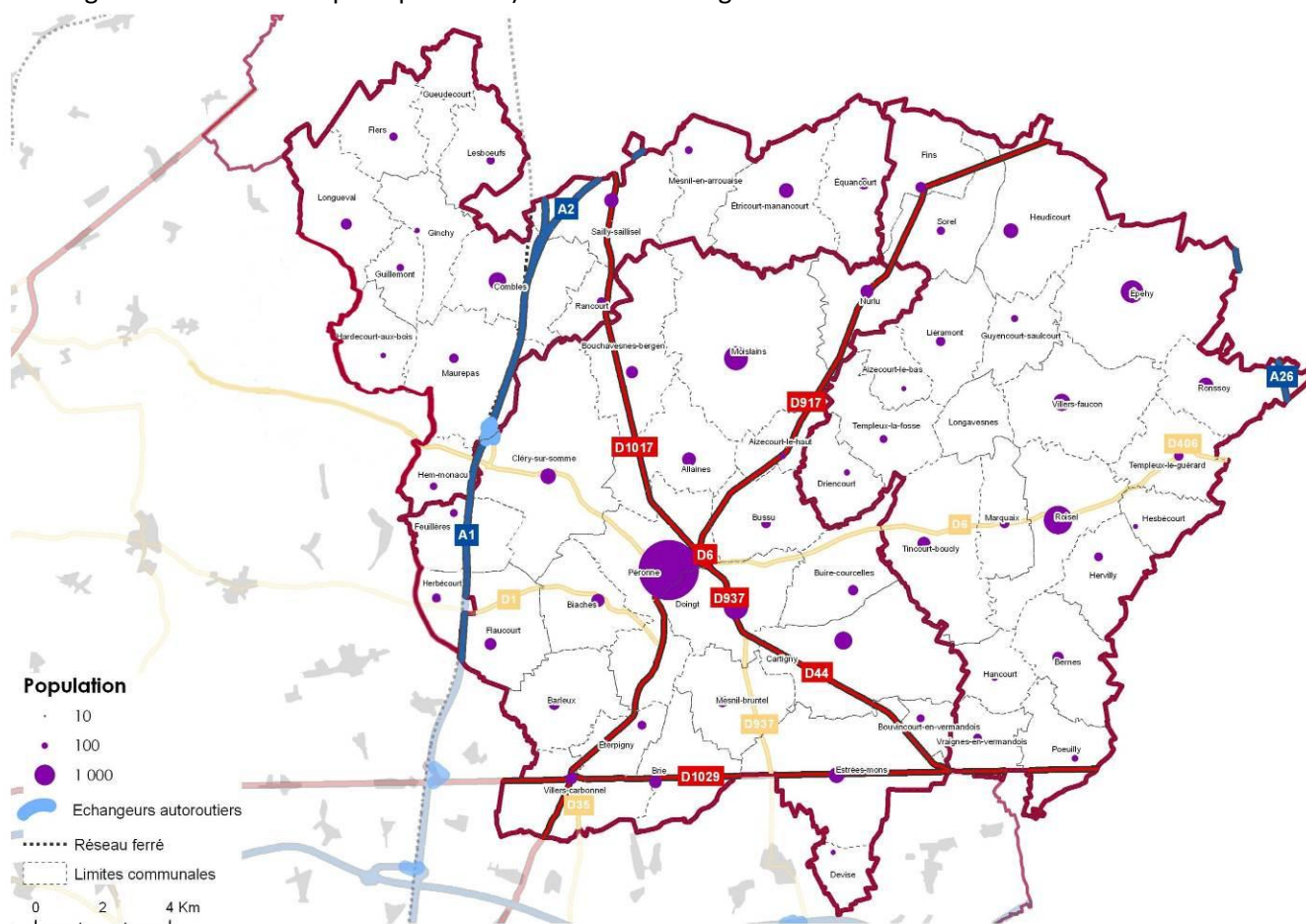
Communauté de Communes de la Haute Somme

Validé en conseil communautaire



Fiche d'identité de la Communauté de Communes de la Haute Somme

A forte dominante rurale, 45 communes sur 60 comptent moins de 400 habitants, la Communauté de Communes de la Haute Somme est un territoire essentiellement agricole (pommes de terre, blé, légumes et betteraves principalement) au cœur de la région Hauts-de-France.



Sommaire

Fiche d'identité CCHS	2
Editorial	3
Statuts et gouvernance	4 & 5
Moyens Généraux	5 à 12
Compétences de la CCHS	
<i>Aménagement de l'espace</i>	13 & 14
<i>Aire d'accueil des Gens du voyage / GEMAPI</i>	15
<i>Protection et mise en Valeur de l'Environnement/Mobilité</i>	16
<i>Actions de développement économique et touristique</i>	17 à 19
<i>Collecte des déchets</i>	20 & 21
<i>SPANC</i>	22
<i>Voirie</i>	23
<i>Equipements sportifs, culturels et scolaires</i>	24
<i>Actions d'intérêt communautaire</i>	25
<i>Gendarmeries</i>	26
<i>Politique du logement et du cadre de vie</i>	27
Culture	28 & 29

- 60 communes
- Date de création : 2013
- Superficie : 48 165 hectares
- Population : 27 435 habitants
(Au 1^{er} janvier 2021 - Source INSEE, population totale)

Rapport d'activités 2021 CCHS



Editorial



Bonjour à tous,

Ce document, qui vous est désormais familier, reprend l'ensemble de l'activité de la CCHS en 2021.

Que faut-il en retenir ? :

Notre Communauté de communes est en mouvement permanent pour améliorer les services à la population, offrir de nouvelles perspectives en termes de loisirs, de travail, préparer l'avenir en terme économique, numérique, et énergétique ...

Grace à l'investissement de l'ensemble des élus lors de nos débats, mais surtout à l'engagement de notre administration pour préparer ces décisions, et au dynamisme de notre personnel pour les exécuter, nous sommes en permanence dans une spirale offensive pour développer le territoire.

De plus nos finances saines nous permettent de faire face aux crises que nous traversons.

Œuvrons ensemble, pour le bien vivre aujourd'hui et le mieux vivre demain.

Bonne lecture

Bien à vous

Éric FRANÇOIS,
Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme



Statuts

Les statuts ont été modifiés lors du conseil communautaire du 17/12/2020 puis validés par arrêté préfectoral le 14/06/2021.

La modification majeure concerne la voirie, qui sera détaillée dans la section correspondante.

Faisant suite à la loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) du 24/12/2019, et consciente des enjeux sur le territoire, la Communauté de Communes de la Haute Somme a pris la compétence « mobilité » lors du conseil communautaire du 18/02/2021, validée par arrêté préfectoral en date du 22/06/2021.

Gouvernance

La gouvernance en chiffres

1 Président
7 Vice-Présidents
6 Conseillers délégués
85 délégués titulaires
55 délégués suppléants

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil communautaire et représente la Communauté de Communes dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le Bureau Communautaire. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Le conseil communautaire lui a attribué des délégations, par délibération n° 2020-120 en date du 28/09/2020, telles que :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- passer des marchés publics (en procédure adaptée, dite MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer des contrats d'assurance
- délivrer les certificats d'alignement
- [...]

Le Bureau communautaire est composé du Président, des vice-présidents, des conseillers délégués et de 14 membres issus du Conseil Communautaire.

La délibération n° 2020-86 en date du 23 juillet 2020, a attribué des délégations au Bureau Communautaire :

- passer des marchés publics (procédure d'appel d'offres)
- effectuer des demandes de subventions
- passer des conventions avec les communes membres ou d'autres organismes publics
- [...]

Ces délégations permettent d'optimiser le fonctionnement de la collectivité.

Les délégués communautaires sont informés lors des conseils communautaires des décisions prises par le Président et par le Bureau.



Pour préparer les dossiers et proposer des projets, 9 commissions ont été créées (délibération n° 2020-117 du 7/09/ 2020) :

- Appel d'offres (CAO)
- Attribution des logements communautaires
- Canal Seine Nord Europe
- Culture/Communication/Événementiel
- Coopération Intercommunale
- Développement économique
- Environnement
- Equipements communautaires
- Finances

En 2021 :

- 2 réunions avec les vice-présidents et les conseillers délégués (chacune se déroulant sur l'ensemble de la journée)
- 4 réunions de Bureau
- 8 conseils communautaires dont 1 réunion d'informations et 1 réunion dédiée à la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
- 16 réunions de commissions (dont 1 CAO)



Moyens généraux

Le siège social de la Communauté de Communes se situe au 23 avenue de l'Europe à Péronne. Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Les locaux techniques se situent zone industrielle de la Chapelette, à Péronne, route de Barleux. Ceux-ci ne sont pas destinés à recevoir du public.

Les équipements communautaires sont fermés les jours fériés.



En 2021, les services de la Communauté de Communes et leurs responsables sont les suivants :

- Direction Générale des Services, M. Stéphane GENETÉ
- Direction Technique et Environnement, M. Julien DEMONCHY (départ de la collectivité le 20 juin 2021), puis M. Vincent RUCHO à partir du 1^{er} juillet
- Administration générale et communication, Mme Pascaline PILOT
- Environnement et déchets, Mme Clémence BLONDEL
- Équipements sportifs, M. Yverick DEBALLE
- Finances et Marchés publics, Mme Marie-Pierre FORMENTIN
- Ressources humaines, Mme Anne DORDAIN
- Services techniques et de collecte des déchets, M. Mathieu HERCHEUX
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), M. Jérôme VANHOUTTE

Ressources Humaines (au 31/12/2021)

TC = temps complet - TNC = temps non complet

	Titulaires (48)		Non Titulaires (8)	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Administrative				
Catégorie A			1 TC	1 TC
Catégorie B	3 TC			
Catégorie C	2 TC 1 TNC			
Technique				
Catégorie A				1 TC
Catégorie B		1 TC	1 TC	
Catégorie C	3 TC 1 TNC	32 TC		
Sportive				
Catégorie B		3 TC	1 TC	2 TC
Animation				
Catégorie B	1 TC			
Catégorie C	1 TNC		1 TC	

Le conseil communautaire a délibéré, en fin d'année 2021, sur les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents ainsi que les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation. Un travail d'harmonisation du temps de travail par services, initié suite au rapport de la chambre régionale des comptes, a été réalisé durant l'année 2021 pour délibération en début d'année 2022.



Communication

La CCHS utilise plusieurs outils pour informer les élus et la population, en ayant recours à divers supports, allant de la classique « newsletter » par mail au message sur les réseaux sociaux.

La chargée de communication a quitté la collectivité au 1^{er} septembre 2021. La commission a souhaité étendre le poste de chargé de communication à un temps complet.

Les publications de 2021 :

- ✓ **Plusieurs flyers à destination de l'ensemble des délégués communautaires (titulaires et suppléants) :**
 - Infographie sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 - Information sur la fibre optique
 - Un livret des équipements communautaires
 - Information sur les aides attribuées aux entreprises du territoire, suite à la pandémie
- ✓ **2 flyers pour les habitants :** un pour l'opération amiante et un pour l'ouverture de la déchèterie à Sailly Saillisel
- ✓ **Actualisation des brochures du centre aquatique O₂ Somme**
- ✓ **Un site Internet,** www.coeurhautesomme.fr régulièrement actualisé
- ✓ **Une page Facebook,** comptabilisant 3 221 « j'aime » au 31/12/2021 ; ce réseau social a, une nouvelle fois, été très sollicité durant l'année pour informer la population des changements liés aux restrictions sanitaires (jauge ou présentation du pass sanitaire...)
- ✓ **Un calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif par commune,** soit 60 calendriers

Haute Somme
23 avenue de l'Europe
80 201 Péronne Cedex
03.22.84.27.51

CITEO
Année 2021
smitem
DE SANITERS

COMBLES

Collecte des ordures ménagères

JANVIER	4-18	JUILLET	5-19
FEVRIER	1-15	AOUT	2-16-30
MARS	1-15-29	SEPTEMBRE	13-27
AVRIL	12-26	OCTOBRE	11-25
MAI	10-27	NOVEMBRE	8-22
JUIN	7-21	DECEMBRE	6-20

Pensez à sortir votre bac, vos sacs jaunes et bleus la veille

Collecte du tri sélectif (sacs jaunes et bleus)

JANVIER	12-26	JUILLET	13-27
FEVRIER	9-23	AOUT	10-24
MARS	9-23	SEPTEMBRE	7-21
AVRIL	6-20	OCTOBRE	5-19
MAI	4-18	NOVEMBRE	2-16-30
JUIN	1-15-29	DECEMBRE	14-28

La famille du tri s'agrandit!

Sacs jaunes
Bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes en acier, pots de yaourts en plastique, barquettes alimentaires, suremballages

Sacs Bleus
Papiers, cartons et cartonnettes
Les cartons supérieurs à 50cm sont à mettre en déchèterie

Perspectives 2022

- ➔ Recruter un chargé de communication à temps complet
- ➔ Définir une stratégie de communication



Marchés publics

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services, et veille au respect de la libre concurrence.

En 2021, 38 procédures de marchés publics (>40 000 € HT) ont été signées.

→ 6 marchés de services, 8 de prestations intellectuelles, 3 de travaux et 21 de fournitures (dont 3 infructueux)

Seuls les marchés notifiés dans l'année 2021 sont comptabilisés.

Désignation/TYPE	MAPA	Appel d'offres ouvert
Travaux	Gymnase des remparts – Remplacement de la toiture	
Prestations Intellectuelles	Requalification site FLODOR – Etude de pollution	
Prestations Intellectuelles	Requalification site FLODOR – reconnaissance réseaux et levée topographique	
Travaux	Aménagement de la déchèterie Mont Saint Quentin	
Fournitures	Fourniture de colonnes aériennes à verre	
Fournitures	Matériel informatique – Pc portables	
Fournitures	Matériel informatique – Pc fixes	
Fournitures	Matériel informatique – Ecrans	
Fournitures	Matériel informatique – Imprimante 2D (découpeuse à fil chaud)	
Fournitures	Matériel informatique – Imprimantes 3D/Scanner 3D	
Fournitures	Matériel informatique – Accessoires divers	
Fournitures	Licence Microsoft office	
Fournitures	Antivirus	
Fournitures	Matériel divers – découpeuse laser	
Fournitures	Matériel divers – fraiseuse numérique	
Fournitures	Matériel divers – équipement caisse	
Fournitures	Matériel divers – audio/video	
Fournitures	Matériel divers – couture	
Fournitures	Matériel divers – plotter vinyle	
Fournitures	Matériel divers – presse manuelle	
Fournitures	Matériels divers – tables coworking	
Fournitures	Matériel divers – mobiliers de bureau	
Services	Entretien des espaces verts (zones activités)	
Services	Transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires	
Prestations intellectuelles	Vérification périodiques réglementaires des bâtiments et équipements	
Prestations intellectuelles	Déchèteries – mesures acoustiques	
Prestations intellectuelles	Centre aquatique – mesure de l'air	
Prestations intellectuelles	Centre aquatique – vérification du toboggan aquatique	
Travaux	Programme de voirie – travaux neufs	
Services	Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	



Services <i>(1 pour le centre aquatique et 1 pour les gymnases et bâtiments divers)</i>		Contrat d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation au centre aquatique et gymnases/bâtiments divers
Services		Transport urbain – ville de Péronne
Prestations intellectuelles		Accord cadre à bons de commande – maîtrise d'œuvre – travaux de voirie
Prestations intellectuelles	Prestation d'animation et de développement du Tiers Lieu Numérique	

Des consultations < à 40 000 € HT ont été réalisées (environ 141), notamment

- Acquisition de licences anti-virus
- Service Juridique
- Chargement des bennes gravats et déchets verts à la déchèterie de Saily Saillisel
- Vérification périodique des barnums...

Deux marchés « d'occupation temporaire du domaine public » ont également été notifiés en 2021, pour le centre aquatique O₂ Somme :

- Dépôt et gestion de distributeur automatique de boissons chaudes, froides et confiseries
- Dépôt et gestion d'un distributeur automatique d'articles de natation

Perspectives 2022

- ➔ Extension des locaux de la CCHS
- ➔ Rénovation des gymnases communautaires



Finances

La Communauté de Communes gère un **budget principal** et 7 **budgets annexes**. Ces budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses :

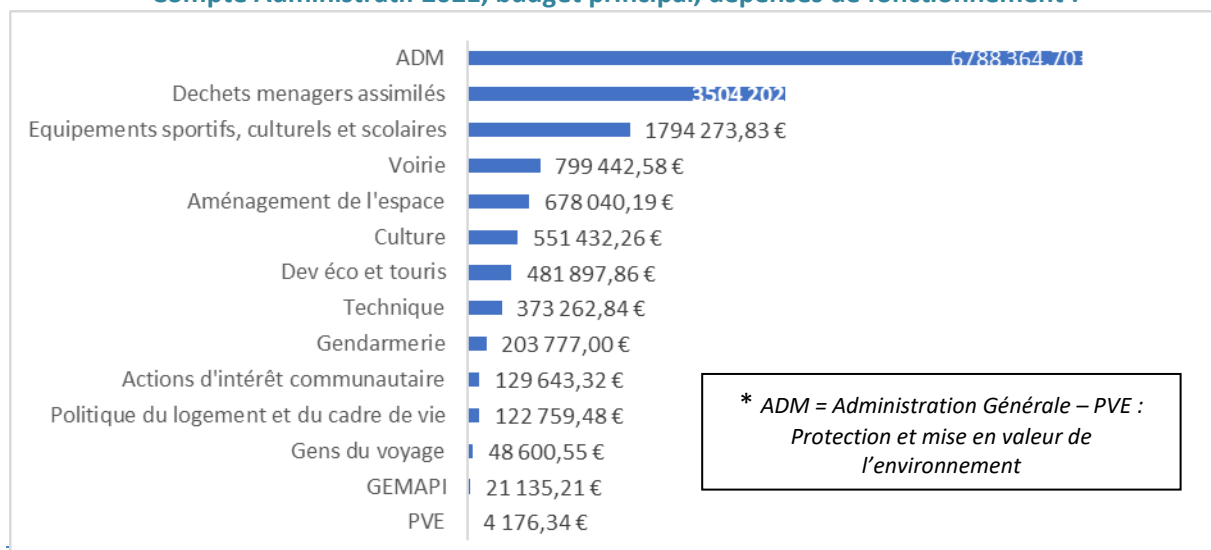
- Budget principal : 37 137 598 € TTC
- Aéroport : 954 283 € HT
- Centre équestre : 534 270 € HT
- Centre Aquatique : 1 921 036 € HT
- FLODOR : 3 009 365 € HT
- SPANC : 271 946€ TTC
- Tiers Lieu Numérique : 912 720 € HT
- Village artisanal : 458 262 € HT

Chaque budget est composé d'une partie fonctionnement (salaires, fournitures, carburant, entretien, etc.) et d'une partie investissement.

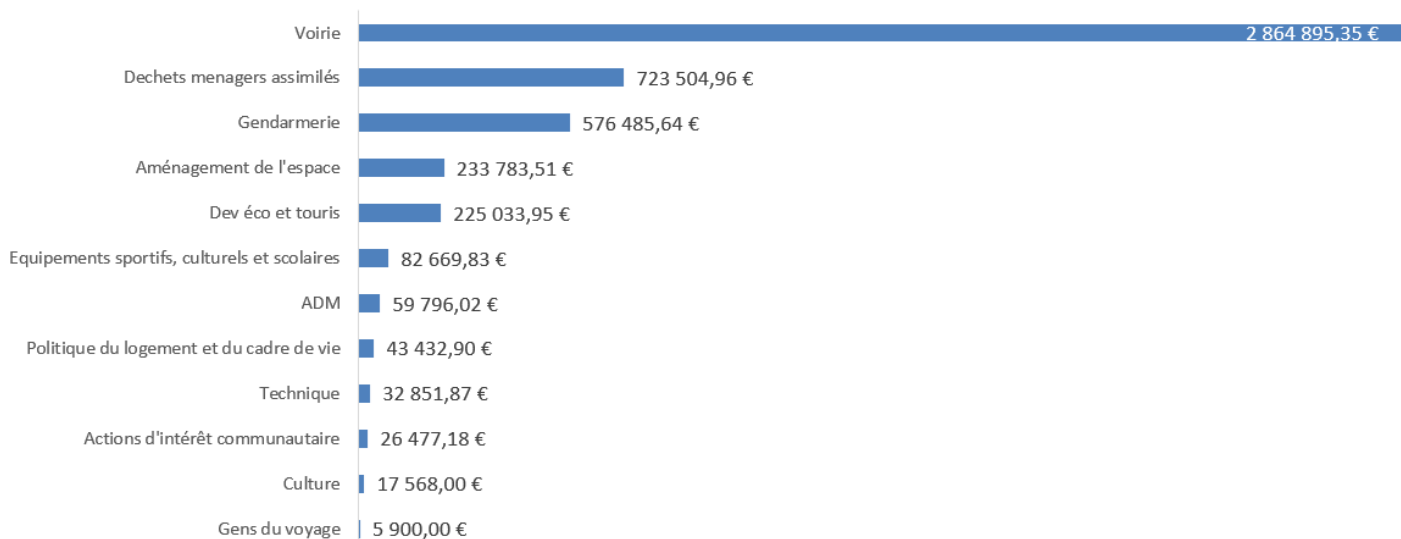
Fonctionnement (en €)	Budget Primitif 2021		Compte Administratif 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	23 940 720		15 501 008,58	17 686 755,25
Aéroport	818 551		78 979,69	134 777,89
Centre équestre	93 642		42 223,75	1 137 714,54
Centre Aquatique	1 314 371		774 179,62	1 090 081,97
FLODOR	1 742 752		396 047,42	589 333,90
SPANC	248 872		103 893,01	142 874,65
Tiers Lieu Numérique	358 472		138 820,88	502 588,93
Village artisanal	260 431		75 868,43	76 364,15

Investissement (en €)	Budget Primitif 2021		Compte Administratif 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal	13 196 878		4 892 399,21	6 284 342,53
Aéroport	135 732		28 538,61	15 757,17
Centre équestre	440 628		385 670,31	107 117,33
Centre Aquatique	606 665		353 374,78	232 670,97
FLODOR	1 266 613		0,00	0,00
SPANC	23 074		0,00	7 737,00
Tiers Lieu Numérique	554 248		526 545,09	267 032,80
Village artisanal	197 831		78 788,69	53 100,06

Compte Administratif 2021, budget principal, dépenses de fonctionnement :



Compte Administratif 2021, budget principal, dépenses d'investissement :



* ADM = Administration Générale – Dev éco et touris : développement économique et touristique

Pour le budget général, le résultat de l'exercice 2021 est de 9 228 944,52 € en fonctionnement et - 40 374,96 € en investissement.

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2021 est de 9 188 569,56 € (hors restes à réaliser).

Fiscalité

La Communauté de Communes est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les taux d'imposition sont les suivants (votés par délibérations n°47 et 48 du 15 avril 2021)

Taxe foncière bâti	Taxe Foncière Non bâti	Cotisation Foncière Entreprise Unique
3,71%	9,27%	22,22%

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes de la Haute Somme est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ce qui signifie qu'il n'y a plus qu'un seul taux de CFE voté en assemblée communautaire, au lieu d'un taux communal et un taux intercommunal.

Les travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (suite au passage en FPU) ont été réalisés en 2021, au cours de 2 séances afin de proposer les attributions de compensation définitives suite aux différentes charges transférées, notamment en ce qui concerne la rétrocession de la voirie (cf. chapitre sur la voirie).

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Par délibération n°2020-129 du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a institué des zones de perception sur lesquelles les taux de TEOM sont différents. En effet, depuis 2020, la fréquence de collecte des ordures ménagères est passée à tous les 15 jours pour 58 communes sur 60. C'est pourquoi il a été voté des taux différents en fonction du service effectué.

TAUX TEOM	Secteur 1 : Péronne 12,74%	Secteur 2 Doingt Flamicourt, 12,35%	Secteur 3 : 58 autres communes, 10,80%
Ordures ménagères	Chaque semaine	Chaque semaine	Tous les 15 jours
Tri sélectif	Chaque semaine	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours



Dans l'ensemble du document, sauf mention, les montants sont TTC

Administration Générale

(1 responsable + 8 agents dont 1 à TNC et 1 assistant de prévention à 10% d'un temps complet)

Suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020, le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur, par délibération en date du 18 février 2021. Il est consultable sur le site Internet de la CCHS. Il permet de détailler la tenue des séances ainsi que l'organisation des débats et des votes.

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Divers matériels	19 000 €
Subvention au Comité des Œuvres Sociales	18 900 €
Cotisation Association Maires de France	1 640 €
Cotisation Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	500 €

FAITS MARQUANTS – RECETTES

→ Revenus des logements situés rue Béranger et rue Verte à Roisel, rue Voltaire à Doingt Flamicourt, rue Georges Clémenceau à Péronne	39 760 €
→ Location des bureaux situés à Roisel	6 897 €
→ Location de bureaux à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat	4 480 €
Revenus hors charges	

Services techniques

Nombre d'agents : 1 directeur technique, 1 responsable technique et collecte des déchets et 5 agents

- Entretien du patrimoine de la CCHS (bâtiments + espaces verts)
67h dans les zones d'activités
96h dans les logements locatifs (hors gendarmerie)
- Entretien des chemins de randonnée : 351h dont 223 sur la Voie Verte
- Services aux communes :
Interventions dans les communes (30€/h/agent) : 891 heures facturées
Locations de barnums (200€/barnum) : 6 locations
Locations d'un podium, 6x3m (200€/week end) : Aucune en 2021
Mises à disposition : barrières, panneaux de signalisation, enrobé à froid (18 tonnes distribuées), 14 Tonnes de sel en groupement de commandes avec les communes

FAITS MARQUANTS – DEPENSES

Tondeuse autoportée	24 700 €
Echafaudage	900 €
Aspirateur professionnel	800 €

PERSPECTIVES 2022

- Modification de la téléphonie au siège social
- Extension et travaux de chauffage au siège social
- Divers travaux dans les logements en location

Report d'activités 2021 CCHS



Compétences de la CCHS



AMENAGEMENT DE L'ESPACE

FAITS MARQUANTS

❖ Cotisations/Subventions

→ Cotisation annuelle Somme Numérique 18 736 €

❖ Entretien et gestion de l'aérodrome Péronne – Haute Somme, dont les travaux suivants :

Marquage au sol 20 372 €

Assainissement au pavillon 6 447 €

Extincteurs parking avions 602 €

Une nouvelle station d'avitaillement a été installée et prise en charge par l'Aéroclub

80h d'entretien espaces verts (hors dépannage)

❖ Modifications du Plan Local d'Urbanisme de Péronne

La CCHS est compétente en matière d'élaboration de document d'urbanisme depuis 2018, c'est pourquoi ces procédures n'ont pas été réalisées par la commune de Péronne.

3 Modifications ont été nécessaires :

- Augmenter la hauteur des bâtiments de 15m à 35m, en créant un sous-secteur de la zone Ue (zone urbaine à vocation économique, industrie) située sur une parcelle en particulier, dans la zone industrielle de la Chapelette
- Corriger une erreur matérielle sur la présence d'un zonage agricole au sein d'une friche industrielle artificialisée (zone de la Croisette)
- Rétrocéder une partie d'une zone Aure en zone A, zone de la Chapelette, afin de permettre l'installation d'un méthaniseur.

Coût total pour les 3 procédures : 12 149€ TTC (cabinet, reprographie, publications légales ...)

❖ Etude préalable à la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

La réglementation a renforcé la nécessité de prendre en compte dans les documents d'urbanisme, les contraintes environnementales et les objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau. C'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la CCHS s'est engagée dans la réalisation de son schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

→ AMEVA : mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage

→ SEPIA : bureau d'études pour élaborer un diagnostic hydraulique de territoire, évaluer les impacts des secteurs d'urbanisation future, définir les orientations de gestion des eaux pluviales à intégrer au PLUI et élaborer un zonage d'assainissement pluvial afin de définir les prescriptions techniques intégrables aux pièces réglementaires du PLUI.

Coût : 98 391€ TTC – Recettes : Agence de l'eau 42 142,50 € / Région 25 285,50 €

PERSPECTIVES 2022

AERODROME :

- Remise en état de la piste
- Construction d'un hangar à avion
- Implantation de puits pour la station d'épuration
- Réfection d'une porte sur le hangar des parachutistes



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, LE PLUI FAIT LE BEAU TEMPS EN HAUTE SOMME

Le calendrier de travail concernant l'élaboration du PLUi, a modifié. En effet les réunions publiques ont été reportées, étant donné le contexte sanitaire encore incertain durant l'année 2021. C'est pourquoi les modalités de concertation ont été complétées par délibération n°2021-89 en date du 27 mai, avec la création de vidéos explicatives, diffusées par tout moyen de communication à destination des habitants, et la tenue de réunions publiques lorsque le contexte le permettra. La charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a également été modifiée, par délibération n°2021-10 en date du 28 janvier, afin d'actualiser le nombre de vice-présidents suite aux élections municipales.

Le cabinet AUDDICE a poursuivi le travail de diagnostic foncier, tout d'abord en réalisant une formation auprès des référents, afin de rappeler la méthodologie. Compte tenu du renouvellement de l'assemblée, des permanences ont été organisées de janvier à mars, afin de recevoir les communes qui le souhaitent pour revoir le diagnostic foncier.

Pour rappel, le diagnostic foncier a consisté à recenser, à la parcelle, les terrains dits densifiables (terrains constructibles à l'intérieur des communes), les éventuels cœurs d'îlot de verdure à préserver, les friches, les terrains non mobilisables (terrains trop petits, en pente...), les éléments du patrimoine bâtis et non bâtis à préserver.... La moitié des communes a souhaité un nouveau rendez-vous.

A la suite de ces permanences, le cabinet a pu élaborer le futur zonage pour chaque commune. Une formation a été dispensée auprès des référents pour expliquer les termes du futur zonage : qu'est-ce qu'une zone U, une zone A etc...

Un document de travail avec un guide de lecture ont été transmis à chaque commune. Puis des rendez-vous individuels ont été organisés, de septembre à décembre, afin de recenser les différentes remarques ou demandes de modifications des communes. Toutes les communes ont été rencontrées.

Ces demandes (plus de 800) seront ensuite examinées en comité de suivi début 2022.

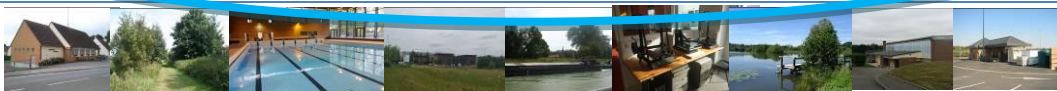
En parallèle, le cabinet SEPIA en charge de l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales a rencontré chaque commune afin de recenser les désordres potentiels liés au ruissellement ou au risque inondation.

Ces différentes réunions de travail ont amené à retarder l'aboutissement du PLUI, qui devrait être approuvé en fin d'année 2023. Les élus ont souhaité le maximum de concertation, à la fois avec les services de l'Etat et les communes, ce qui a pris nécessairement plus de temps, compte tenu à la fois du contexte sanitaire mais aussi du renouvellement des délégués communautaires.

Par ailleurs, le diagnostic du PLUI a fait état d'un taux de vacance important des logements sur le territoire. Plus de 12%, lorsque la moyenne départementale est à 8%. C'est pourquoi lorsque le conseil communautaire a été appelé à délibérer sur l'extension de l'Etablissement Public Foncier Local au départemental de la Somme, le conseil a délibéré favorablement (délibération n°2021-25 du 18 février). En effet, cet établissement s'avèrera un outil utile pour les communes qui souhaitent récupérer du foncier. L'EPF dispose d'ingénierie et de moyens financiers pour mener les études dans le cadre de la réhabilitation de friches industrielles ou de maisons vacantes.

PERSPECTIVES 2022

- ➔ **Poursuite de l'élaboration du PLUi avec l'arrêt projet en fin d'année**
- ➔ **Finalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales**



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Coût annuel 29 940,22 € - Prestataire : l'Hacienda

Les services techniques de la CCHS assurent l'entretien courant : 56h (hors dépannage) effectuées en 2021.

GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)

- ❖ Cotisation à l'AMEVA (Aménagement et Valorisation du Bassin de la Somme) 13 627 €
- ❖ Cotisation à SOMEA (Somme Espace et Agronomie) 300 €

Suite au débat d'orientations 2020, une commission GEMAPI a été créée par délibération n°2021-40 en date du 15 avril. Puis l'AMEVA est venu présenter en conseil communautaire, le 24 juin 2021, les enjeux de la GEMAPI sur le territoire de la CCHS.

Conscients des travaux importants et urgents à engager, les élus ont voté à la majorité, l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2022 (délibération n°2021-116 du 27 septembre).

La commission s'est ensuite prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gémapiennes » défini par l'AMEVA. Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50 € dont 7 973 893,50 € de reste à charge pour la CCHS.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2022, les élus devront alors déterminer le produit fiscal attendu pour le financement des travaux.

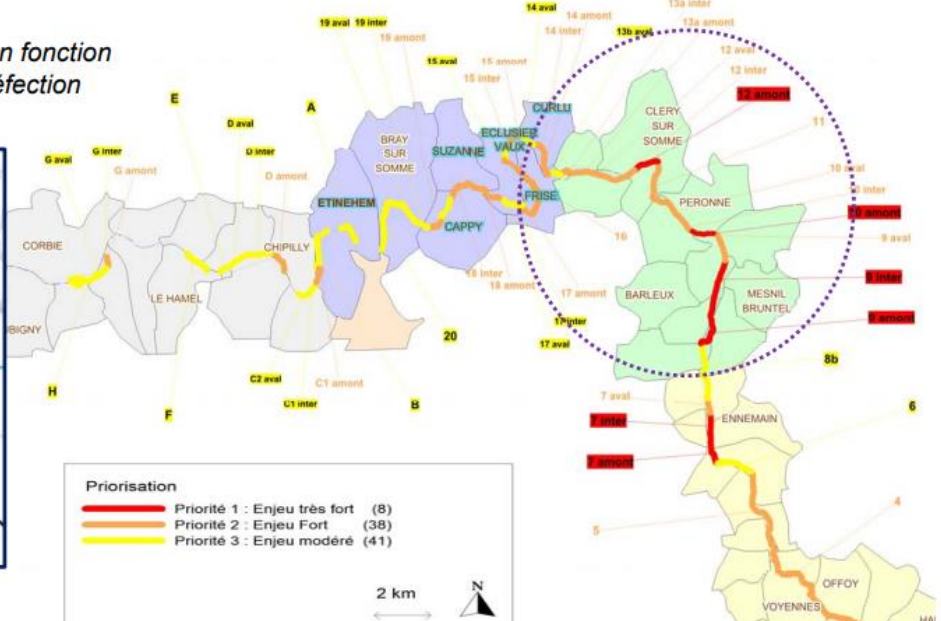
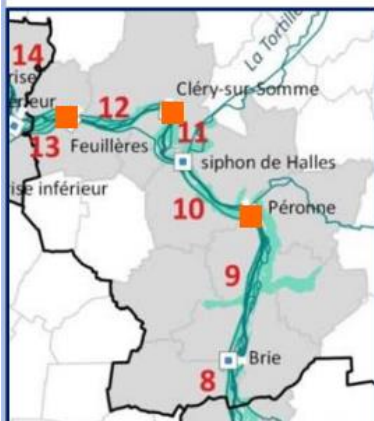
FOCUS SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS GEMAPIENNES

COÛTS ESTIMATIFS
SUR 20 ANS

1. Cotisation AMEVA	408 797,50 €
2. Réfection/automatisation des ouvrages hydrauliques de la Somme	337 100,00 €
3. Gestion des espèces exotiques envahissantes (jussie, myriophylle)	1 192 250,00 €
4. Restauration des courants maîtres sur le cours de la vieille Somme Restauration de zones humides <i>Dont le Bief 9 (Eterpigny, Brie, Péronne) 2 155 000,00€ HT</i>	9 789 000,00 €
5. Coopération entre l'Association de la Cologne	99 230,00 €
6. Entretien de la rivière Tortille	37 500,00 €
TOTAL	11 863 877,50 €



Proposition de programmation en fonction des travaux d'automatisation / réfection des ouvrages hydrauliques





❖ Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

**l'élaboration des PCAET est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants*

Depuis le 20 juin 2018, la CCHS a engagé l'élaboration de son PCAET avec les autres communautés de communes du PETR Cœur des Hauts de France. Différents ateliers ont été menés, afin d'élaborer un diagnostic du territoire. De ce diagnostic, une stratégie a été établie afin de se fixer des objectifs chiffrés à l'horizon 2050.

Ainsi le conseil communautaire a arrêté le projet de son PCAET, par délibération en date du 18 novembre 2021 (n°2021-124). La délibération reprend la stratégie territoriale, et les 17 actions qui en découlent. Le document final est disponible sur demande à la CCHS.

Coût de l'élaboration pris en charge par le PETR

Les objectifs du PCAET

- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour contribuer à réduire le changement climatique
- ✓ La préservation de la qualité de l'air pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de la pollution atmosphérique croissante
- ✓ La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables
- ✓ L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique face à sa vulnérabilité initiale

❖ Entretien des chemins de randonnée en convention avec le Conseil Départemental

Subvention de 2 264 €

MOBILITE

La Communauté de Communes est compétente par arrêté en date du 22 juin 2021, de ce fait elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. C'est pourquoi le marché de transport urbain de la ville de Péronne a été repris par la CCHS.

Après discussion, la commune a continué le marché jusqu'au 31 décembre 2021.

La CCHS a publié un nouveau marché, à compter du 1^{er} janvier 2022, en y intégrant 2 nouveaux arrêts :

- Un arrêt au centre aquatique O₂ Somme, pendant les vacances
- Un arrêt à l'entrée de la commune de Doingt-Flamicourt.

Les réflexions sur cette thématique devront se poursuivre durant les années à venir.

Coût : 114 000 € TTC par an

Itinéraire	TU 1	TU 3	TU 4
La Chapelette	09 h 00	13 h 00	14 h 00
Port de Plaisance (faire signe au conducteur)	09 h 01	13 h 01	14 h 01
Faubourg de Paris (après la friterie)	09 h 03	13 h 03	14 h 03
Parking école du centre (rue Béranger/Flamicourt)	09 h 04	13 h 04	14 h 04
Centre ville St Sauveur (friterie)	09 h 06	13 h 06	14 h 06
Pôle emploi (devant le pôle emploi pour l'aller)	09 h 07	13 h 07	14 h 07
Faubourg de Bretagne (Rue de la D. D'Espagne)	09 h 09	13 h 09	14 h 09
Camping municipal	09 h 11	13 h 10	14 h 10
Centre aquatique O2 Somme*	09 h 12*		14 h 11*
Mac Orlan 1 (face au 32 av. Mac Orlan)	09 h 13	13 h 12	14 h 12
Mac Orlan 2 (face à la rue des glés)	09 h 14	13 h 14	14 h 14
Hypermarché LECLERC	09 h 16	13 h 16	14 h 16
Rue de Lisbonne (face à City Jean)	09 h 20	13 h 20	14 h 20
INTERMARCHÉ (au niveau du stop de KIABI)	09 h 22	13 h 22	14 h 22
Maison de retraite V80	09 h 23	13 h 23	14 h 23
Halles (Croisement de la rue de vignes et rue de Maismont)	09 h 26	13 h 26	14 h 26
Sainte Radegonde (Rue Ste Radegonde)	09 h 33	13 h 33	14 h 33
Rue de Tourelles	09 h 34	13 h 35	14 h 35
Espace Mac Orlan	09 h 35	13 h 37	14 h 37
Centre Hospitalier	09 h 38	13 h 38	14 h 38
INTERMARCHÉ (au niveau du stop de KIABI)	09 h 41	13 h 41	14 h 41
Hypermarché LECLERC	09 h 46	13 h 46	14 h 46
Centre ville (place Louis Pasteur)	09 h 50	13 h 51	14 h 51
La Chapelette		13 h 55	

PERSPECTIVES 2022

- ➔ Réfection des portes métalliques à l'aire d'accueil des gens du voyage
- ➔ Détermination du produit fiscal pour la GEMAPI
- ➔ Mise en œuvre du PCAET
- ➔ Réflexion sur les actions à mettre en place pour la mobilité





ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

FAITS MARQUANTS

❖ **Zone de la Croisette (ZI de la Chapelette, Péronne)**

En 2021, les dépenses suivantes ont été réalisées :

• Désamiantage	159 676 €
• Démolition	68 914 €
• Mission de maîtrise d'œuvre	61 041 €
• Reconnaissance des réseaux	60 982 €
• Dépollution	27 408 €
• Etudes	17 018 €
• Frais avocat	1 008 €

(Pour la rédaction de documents concernant l'entreprise susceptible de s'installer sur la zone)

Recettes :

• Perception du solde de la subvention régionale	432 157€
• Perception d'une avance de subvention DSIL 2 ^{ème} phase	157 177€

Durant l'année, les négociations avec l'entreprise intéressée par 13ha du site se sont poursuivies. Une convention de réservation de terrain a été conclue, pour une implantation sur 13ha.

❖ **Pôle Equestre**

→ Dès son ouverture, le pôle équestre a connu un vif succès, avec plus de 200 licenciés. C'est pourquoi un parking supplémentaire a été aménagé. Dans un souci de sécurité, un cheminement piéton a également été réalisé, le long de la rue Hector Berlioz.

Parking	136 958 € (HT)
Trottoirs	35 192 € (HT)
Plantations d'arbres et arbustes	6 065 € (HT)

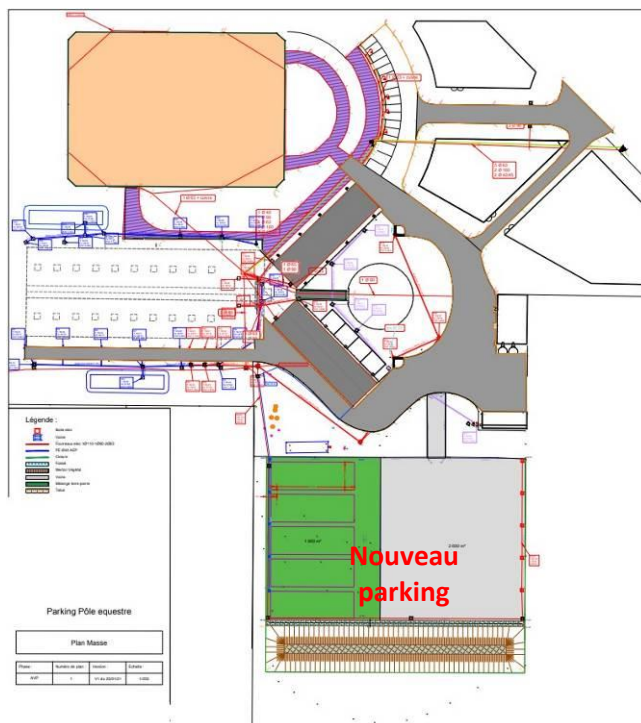
→ Recette :

Redevance	30 000 €HT/AN
Subvention de la Région dans le cadre des plantations	4 700 €

Cependant, la CCHS ainsi que le délégataire ont été confrontés à de nombreux problèmes durant l'année 2021 :

- Gel des installations d'alimentation en eau des abreuvoirs, qui a engendré une procédure judiciaire (affaire toujours en cours en 2022)
- Défaut d'isolation du local technique
- Déclaration de sinistre concernant la toiture du manège, (procédure toujours en cours en 2022)
- Installation de chauffage non conforme
- Portail défaillant

→ 64h de travaux et 64h de plantations en régie par les services techniques CCHS



❖ **Village artisanal**

12 cellules, 4 d'environ 100m² et 8 de 50m²

La promotion des locations est assurée directement par la CCHS.

Taux d'occupation de l'année 2021 : 67% (8 cellules sur 12)

Ci-dessous le détail des occupants en fin d'année 2021 :

- ✓ Lot 1 : Loison (ouvrages métalliques) - échéance 09/2029
- ✓ Lots 2/3 : Société LPJ DRD MV (matériel médical) – échéance 09/2023
- ✓ Lots 4/5 : Société JMD (montage, maintenance/conservation froid) – échéance 09/2023
- ✓ Lot 6 : WAJ-METAL (ingénierie et études techniques) – échéance 09/2030
- ✓ Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance 04/2024
- ✓ Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) - échéance 09/2029

Rappel du montant annuel des loyers : 44,46 € HT du m² + remboursement des charges à caractère général (provision de 13 €/m²)

74h d'entretien espaces verts et réparations effectuées par les services techniques CCHS



❖ **Aides versées aux Très Petites Entreprises (TPE) suite à la crise du COVID19** 80 750 €

Le dispositif d'aide aux Très Petites Entreprises, mis en place après le confinement de mars 2020 a été reconduit en début d'année 2021.

55 TPE ont bénéficié d'une aide de la CCHS dont 87% ont touché 1 500 €.

❖ **Soutien financier à Initiative Somme** (association de conseils et d'aides à la création et/ou reprise d'entreprises) :

Participation forfaitaire 3 000 €/ an

❖ **Aménagement d'un local d'insertion**

Travaux

206 797 € TTC

Maîtrise d'œuvre

10 449 € TTC

Recettes : DSIL* 89 547 € perçus au 31/12/2021

*Dotation de soutien à l'investissement local

L'aménagement du local comporte

- Une partie magasin
- Une laverie
- Un espace dédié aux ateliers de couture
- Un espace de repassage
- Un local de préparation
- Un bureau
- Un réfectoire



Un bail commercial a été signé avec l'atelier Savoir Fer le 29/09/2020 pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2021. Le loyer est fixé à 700 € mensuels hors charges.

❖ **Contribution au PETR Cœur des Hauts de France** 223 704 €

❖ **Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme Haute Somme :** 116 047 €

❖ **Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC)**

Le conseil communautaire a délibéré en date du 20 février 2020 pour la signature d'une convention de partenariat avec le PETR pour déposer une candidature FISAC. Elle a été retenue et a permis de réserver environ 175 000€ pour les territoires de la Haute Somme et Terre de Picardie.

Coût pour la CCHS : 5 706 € (poste en charge de l'animation, dont 3 250 € de régularisation 2020)

Pas d'aides directes versées en 2021 dans le cadre de ce dispositif



❖ **Autres participations**

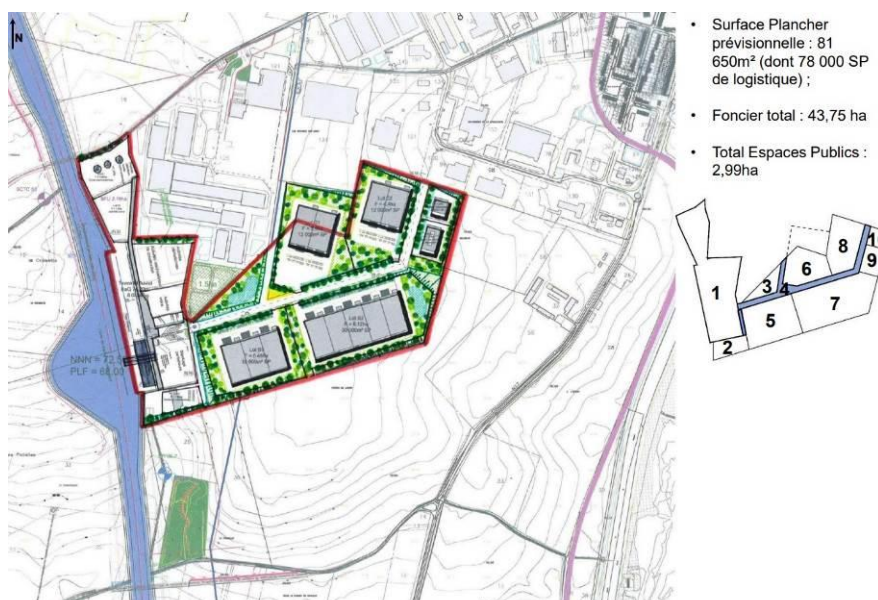
→ Contribution à la MEEF (Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation)	22 240 €
→ Participation au fonctionnement de l'antenne locale de la chambre des métiers	10 000 €
→ Cotisation à Agro-Sphères	1 200 €
→ Cotisation à la Société Canal Seine Nord Europe	1 000 €

❖ **Etudes de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe**

En janvier, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 790 822,50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine Nord Europe.

Dépenses effectuées en 2021 56 098 €

Puis la Région est venue présenter en conseil communautaire deux scénarios d'aménagement du port intérieur. Les élus de la CCHS ont validé le scénario 2 (délibération n°2021-102 en date du 26 juillet 2021)



Les ports étant aménagés en zone d'aménagement concerté, il a été nécessaire de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable à sa création (délibération n°2021-103 du 26 juillet 2021).

A cet effet, une réunion publique s'est tenue le 20 octobre, afin d'exposer les résultats des études préliminaires (photo ci-contre).



PERSPECTIVES 2022

- Avant-Projet de la zone de la Croisette
- Communication sur le FISAC
- Réflexion sur l'aménagement zones d'activités existantes





COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Un rapport plus détaillé sur la compétence "collecte et traitement des déchets" est également consultable sur le site Internet de la CCHS.



Une révolution s'est produite dès le 1^{er} janvier 2021. En effet, depuis cette date, tous les emballages plastiques se trient, et donc vont dans le sac jaune. Chaque foyer a reçu la communication en amont.

- **Ambassadeurs de tri**

Afin d'améliorer la qualité du tri sélectif et suite à l'extension des consignes, des ambassadeurs de tri ont parcouru les communes, avant le ramassage des sacs, pour contrôler la qualité du tri.

Coût 32 473 € TTC (société RETIF)
2 253€ d'impression de flyers à déposer dans les boîtes aux lettres

La mission, réalisée par deux ambassadeurs de tri, s'est déroulée durant 10 semaines de juin à septembre 2021 sur l'ensemble du territoire (60 communes).

Le bilan de cette action se traduit par :

- 64 % des habitants présentent des sacs jaunes ;
- 59 % des habitants présentent des sacs bleus ;
- Seul 10% de ces personnes présentent des sacs avec des erreurs de tri.

Chiffres clés 2021

Nombre d'agents : 13 ETP + 1,5 responsable + CDD remplacement

Frais de traitement d'enfouissement
Frais SMITOM (traitement sacs bleus)
Frais VEOLIA (traitement sacs jaunes)
Refus de tri (SMITOM)
Refus de tri (VEOLIA)

Frais quai de transfert
Frais collecte du verre
Achat de sacs de tri sélectif
Achat de conteneurs (430 bacs)

Tonnage ordures ménagères collectées
Tonnage tri sélectif valorisé
Tonnage verre

Véhicules : 10

800 699 €
142 867 €
113 986 €
10 858 €
15 382 €

7 374 Tonnes (268kg/hab)
1 546 Tonnes (56,3kg/hab)
1 113 Tonnes (40,6kg/hab)



Recettes de valorisation :

- Revente matériaux recyclés 191 386 €
- Revente de bacs usagés 1 685 €
- Soutien CITEO 106 033 €

4 déchèteries : route d'Athènes à Péronne, route de Barleux (zone de la Chapelette) à Péronne, rue du château à Sailly-Saillisel et rue de la gare à Roisel.

Des nouvelles bennes ont été installées : bois et ameublement, afin de réduire l'enfouissement des encombrants.

FREQUENTATION DES PARTICULIERS			
La Chapelette	Mont Saint Quentin	Sailly-Saillisel	Roisel
19 282	36 878	6 444 (à compter du 17 mai)	12 662

Frais de transport et traitement des déchets issus des déchèteries	945 137 €
Mise aux normes Déchèterie de Mont Saint Quentin	23 929 €
Recettes dépôt professionnel	11 847 €

Déchèterie de Sailly-Saillisel, ouverture au public le 17 mai

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet ECAA (également en charge de la voirie communautaire).

Dépenses en 2021	556 836 €
------------------	-----------

FAITS MARQUANTS

- ❖ Subvention à l'association Artois Insertion Ressourcerie 59 768 €
- ❖ Subvention FDSEA (*Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles*) pour la collecte de pneus agricoles (41 tonnes) 1 230 €
- ❖ Achat composteurs 13 598 €
- ❖ Vente de 105 composteurs aux particuliers
- ❖ 9 communes ont doté leurs cimetières d'un composteur durant l'année
- ❖ Collecte d'amiante pour les particuliers – 2 opérations : 22 et 29 mai - 16 et 23 octobre
268 personnes reçues, 52,5 Tonnes collectées - Coût pour la CCHS 24 215€ TTC (prestation COVED)

PERSPECTIVES 2022

- ➔ Réflexion sur l'agrandissement des déchèteries
- ➔ Elaboration d'un règlement de collecte, et d'un règlement de déchèterie



SERVICE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES ZONEES EN NON COLLECTIF (50 COMMUNES)

Chiffres clés 2021

Nombres d'agents : 1 + 1 responsable

Véhicules : 2

- 175 diagnostics vente réalisés
- 254 contrôles à la suite de ventes immobilières (propriétaires ayant achetés depuis 2016 mais qui n'ont pas réalisé les travaux)
- 322 diagnostics de bon fonctionnement (sur les communes de : Bernes et Etricourt Manancourt)

Les agents du service ont pour mission de conseiller les habitants du territoire dans leur démarche de réhabilitation ou de création d'assainissement, d'autoriser l'implantation de nouveaux systèmes d'épuration et contrôler leur exécution. Le SPANC réalise également les diagnostics de tous les assainissements non collectifs existants sur le territoire afin de prévenir toute pollution ou atteinte à la salubrité publique.

Dans un souci de respect environnemental, des contrôles sur les installations d'assainissement non collectif sont effectués dans chaque commune. Afin de financer le service SPANC de la CCHS, une redevance annuelle d'un montant de 16,05€ TTC a été mise en place pour chaque compteur d'eau relié à une habitation (zoné en assainissement non collectif).

Afin de renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc, la CCHS a adhéré à la charte qualité Assainissement Non Collectif, en partenariat avec le Département de la Somme et l'AMEVA. (Délibération 2021-37 du 15 avril 2021).

PERSPECTIVES 2022

→ Réflexion sur une baisse de la redevance pour 2023



CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Définition de la voirie communautaire après la modification des statuts

La voirie communautaire est constituée de toutes les voies communales revêtues (bitume + gravillons ou enrobé) situées à l'extérieur des agglomérations.

Sont inclus :

- la voirie de desserte des ateliers relais communautaires ainsi que la voirie d'accès aux zones d'activités communautaires, les carrefours, les giratoires,
- les bornes, la signalisation verticale et horizontale (les poteaux indicateurs, feux tricolores...),
- les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles),
- les trottoirs, les pistes cyclables.

Sont exclus :

- la voirie des lotissements, les chemins ruraux, les aménagements liés à la sécurité, les arrêts de bus, les parkings, l'éclairage public, les réseaux d'eau, d'assainissement collectif, de gaz, d'électricité, de télécommunications et autres réseaux divers.
- les espaces verts attenant à la voirie.

Suite à la modification des statuts, les communes ont la compétence voirie intra-muros.

Afin de maintenir un même niveau de participation financière de la CCHS, un pacte financier et fiscal est proposé à chaque commune, pour application en 2022 avec rétroactivité 2021.

Il a été défini des enveloppes de travaux neufs et de travaux d'entretien des voies intra-muros pour les 4 années à venir (2021 à 2024). Concernant le fauchage extra-muros, les communes continueront de l'effectuer et recevront en contrepartie une indemnité forfaitaire annuelle de 150 € par km de voirie.

Les communes sont libres de signer ou non ce pacte financier et fiscal.

La délibération n°2021-134 du 13 décembre 2021 adoptant le pacte financier et fiscal ainsi que le pacte financier et fiscal est consultable sur demande écrite.

Maître d'œuvre : ECAA (02100 Saint Quentin)

FAITS MARQUANTS

- | | |
|---|----------------|
| ❖ Marché de travaux d'entretien 2021 : | 766 666 € HT |
| ❖ Marché de travaux neufs 2021 :
(Nouveau marché notifié en août 2021) | 1 780 000 € HT |
| ❖ Travaux d'aménagement dans les zones d'activités | 300 000 € |

PERSPECTIVES 2022

- ➔ Application du pacte financier et fiscal
- ➔ Réflexion sur la création de cheminements piétons dans la zone d'activités Mont Saint Quentin (Péronne)



EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES



Nombre d'agents : 7 pour les gymnases, 13 pour le centre aquatique + le responsable / Véhicule : 1
5 équipements: Gymnase Saint Denis, Gymnase des Remparts, Gymnase Béranger, Gymnase de Roisel, Centre Aquatique.

Le gymnase situé rue saint Denis à Péronne, auparavant municipal, a été transféré à la CCHS. Pour la gestion de ce nouvel équipement, le recrutement d'un gardien a été nécessaire ainsi que l'homogénéisation des clés.

Le remplacement de la toiture du gymnase des remparts a été retardé, en effet les travaux préparatoires ont révélé des problèmes de portance de la charpente. C'est pourquoi une étude complémentaire a été réalisée en 2021, les travaux seront réalisés durant l'été 2022.

Les gymnases communautaires ont bénéficié de différentes études durant l'année, notamment en ce qui concerne les économies d'énergie. La première étape a consisté à remplacer les spots par des LED.

FAITS MARQUANTS

- ❖ Transport des élèves vers le Centre Aquatique, gymnases des Remparts et de Roisel Montant maximum 95 000 € HT
- ❖ Fourniture spots LED et petits équipements 46 928 €
Pour les 3 gymnases de Péronne, travaux en régie (Subventionnés par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80%)
- ❖ Remplacement serrures, cylindres, barres anti panique 4 789 €
- ❖ Etude pour le renforcement de la charpente du gymnase des remparts 3 751 €
- ❖ Réalisation de DPE (Diagnostics de Performance Energétique) Gymnase Saint Denis, Remparts et Béranger
- ❖ Subvention au Foyer Socio-Culturel Collège de Péronne au Foyer Socio-Culturel Collège de Roisel

Centre aquatique O₂ Somme
AQUABIKE/AQUAFITNESS

Les créneaux en période scolaire
Lundi, jeudi : 13h-13h30
Mardi : 18h45-19h30
Mercredi : 18h-18h45
Samedi : 14h15-15h

Les créneaux en vacances scolaires
Mardi : 18h15-19h
Jeudi : 18h15-19h
Samedi : 18h15-19h

- la séance 9,50€
- les 12 séances 1 620 €
- l'abonnement trimestriel 2 000 €
- Location aquabike (sans entrée) le samedi entre 12h et 13h : 1 000 €
- la demi-heure 3,50€
- les 12 demi-heures 35€

Le paiement de l'activité vous permet d'accéder à l'espace bien-être pour 5€ au lieu de 9,50€

Réservation conseillée : <https://centre-aquatique-o2-somme.boraset.com>
Rue de Saint Denis - 80200 Péronne ☎ 03 22 84 57 68

CENTRE AQUATIQUE O₂ SOMME.



Une nouvelle fois, le centre aquatique a subi la crise sanitaire. Fermé de janvier à mai, la fréquentation est tout de même encourageante. Près de 54 000 entrées en 2021 (+ 11 000 entrées par rapport à 2020), dont plus de 25 000 entrées payantes.

Un pass vacances, en vente exclusivement aux communes, a été créé, 5€ pour 5 entrées enfants (jusqu'à 16 ans), valable 15 jours à compter de la première utilisation.

Après plusieurs années de procédure, la médiation concernant le litige lié à la construction du centre aquatique s'est soldée par le versement d'une indemnité à la CCHS d'un montant de 1 096 772 €. Cette procédure avait été initiée à la suite des surcoûts de construction.

- Remplacement système incendie 18 672 €
- Tondeuse 3 973 €
- Divers équipements 2 393 €
- Impression des nouveaux flyers 449 € (HT)

PERSPECTIVES 2022

- ➔ Remplacement des sols sportifs dans les gymnases
- ➔ Ouverture de l'espace extérieur au centre aquatique



ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

FAITS MARQUANTS

Maintien des personnes à domicile

- ❖ Subventions aux organismes réalisant un service d'aide à la personne (portage de repas, aide à la toilette, préparation repas . . .)

Association Saint Jean	35 806,02 €
ADMR Roisel	2 150,16 €
ADMR Monchy Lagache	48,72 €

La subvention est calculée sur la base du rapport d'activités fourni par chaque association ou organisme, à hauteur de 0,06€/heure et 1,50€/repas, pour les prestations réalisées dans les communes du territoire de la Haute Somme. C'est pourquoi l'ADMR de Monchy Lagache, qui couvre les communes d'Estrées Mons et de Devisé, figure également parmi les organismes bénéficiaires.

MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées, à Combles)

- ❖ Entretien par les services techniques : 80h entretien espaces verts – 63h travaux et dépannages

PERSPECTIVES 2022

- ➔ Reconstitution des subventions pour le maintien à domicile des personnes âgées
- ➔ Remplacement de menuiseries à la MARPA



GENDARMERIES



La collectivité est propriétaire et loue les locaux suivants à la Gendarmerie Nationale :

- ✓ Le bâtiment administratif et les 40 logements situés avenue des Australiens à Péronne ;

Recette : 472 243,58 €

- ✓ Le bâtiment administratif situé rue de Cambrai à Roisel ;

Recette : 19 364,32 €

Elle en assure l'entretien.

Pour 2021 : 82h de travaux (l'entretien des espaces verts est désormais réalisé par la gendarmerie) et 219h entretien des logements.

Située à proximité de la brigade actuelle avenue des Australiens, la nouvelle gendarmerie rassemble le Groupe de Commandement de la Compagnie (GC-CIE), la Brigade de Proximité Chef-Lieu (BPCL), la Brigade de Recherches (BR), le Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie (PSIG) et l'Espace Pôle Judiciaire (EPJ). Elle a été inaugurée le 24 novembre 2021.

La construction de locaux de service, locaux techniques et de 22 logements (en + des 18 actuels) a été réalisée sur un terrain d'environ 7 000 m², pour un coût prévisionnel de 8 154 202 € TTC (prestations + travaux). *Montant des travaux TTC : 7 050 819,44 €*

Le plan de financement est le suivant :

Etat (FSIL)	600 000 €
Etat (Ministère de l'Intérieur)	978 364 €
Conseil Départemental de la Somme	100 758 €
Part CCHS	6 475 080€

Architecte : ATELIER Vincent FRANQUET (60 300 SENLIS)

Assistant du maître d'ouvrage : cabinet AMOME (62 000 ARRAS)

Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC, coordonne l'ensemble des entreprises présentes sur le chantier) : LD PILOTAGE (60 170 RIBECOURT-DRESLINCOURT)



- ➔ Installation d'un portail pour les familles et pose d'un candélabre
- ➔ Isolation des 18 « anciens » logements

Rapport d'activités 2021 CCHS



POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Depuis septembre 2020 et jusqu'en 2025, la Communauté de Communes est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR), en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Terre de Picardie.

Le cabinet en charge du suivi-animation est SOLIHA. Un numéro vert gratuit spécial OPAH ainsi qu'une adresse mail ont été créés afin que les particuliers contactent SOLIHA pour leurs projets de travaux.

Coût prévisionnel sur 5 ans : 441 858 € TTC

Recettes : 35% du HT hors part variable et 35% pris en charge par Terre de Picardie.

L'ANAH a modifié ses critères d'éligibilité des dossiers, c'est pourquoi les objectifs de la convention ont été revus.

Nouveaux objectifs :

- ✓ 399 logements rénovés sur les 5 ans dont 344 propriétaires occupants.
- ✓ 15 logements dans le cadre de l'aide « sorties de vacance »
- ✓ 15 dossiers propriétaires bailleurs, dans le cadre d'une réhabilitation lourde

Désormais, pour déposer un dossier dans le cadre de la rénovation énergétique, il est nécessaire d'obtenir un gain de minimum 35%.

Bilan (du 15 septembre 2020 au 8 décembre 2021) sur les 2 territoires	
1 470 contacts 94 dossiers notifiés ou en cours d'instruction	123 personnes accueillis sur les permanences 24 000 flyers et 200 affiches
Dont 57 dossiers notifiés sur la CCHS → 40 dossiers amélioration énergétique	
Montant des travaux (en Haute Somme)	874 318 €
Montant subventions accordées (en Haute Somme)	802 087 €

La résorption de la vacance étant l'un des objectifs de cette OPAH-RR, une enquête a été menée auprès des propriétaires d'un bien vacant de plus de 2 ans.

1 380 enquêtes envoyées, 220 retours observés dont 60% ont confirmé la vacance de leur bien.

La principale raison est l'ancienneté du parc corrélée à un défaut d'entretien entraînant des besoins de travaux importants.

18 propriétaires ayant répondu à l'enquête se sont lancés dans un programme de travaux ou dans la réflexion d'un projet de travaux.

- ❖ Renouvellement de la caisse d'avance pour les propriétaires occupants bénéficiant d'une subvention ANAH dans le cadre de travaux d'amélioration de leur logement, par délibération n°2021-22 à hauteur de 80 000 €.

En 2021, 3 dossiers ont été déposés pour 36 808 €.

Depuis le début de cette opération, 35 dossiers ont été déposés pour 261 352 €

PERSPECTIVES 2022

- Poursuite de l'OPAH
- Ateliers avec les communes pour les accompagner dans la lutte contre l'habitat indigne et la vacance structurelle

Report d'activités 2021 CCHS



CULTURE

Tiers lieu numérique

Projet initié en 2019, le lieu a ouvert ses portes le 14 juin 2021. Il est situé à l'angle des rues Georges Clémenceau et Charles Boulanger à Péronne.

L'objectif principal est de renforcer les dynamiques de médiation numérique et d'accompagner les habitants aux usages du numérique.

Durant les 3 premières années de fonctionnement, la CCHS a choisi d'être accompagnée par un prestataire pour l'animation du lieu, il s'agit de POP Café. Il s'agit du même cabinet qui avait aidé la CCHS à rédiger la feuille de route numérique, document nécessaire pour la mise en place du Tiers Lieu et pour bénéficier de subventions régionales.

Dépenses (HT)		Recettes	
Acquisition	219 597 €	DSIL	177 126 €
Travaux et maîtrise d'œuvre	230 249 €	DETR	156 665 €
Matériel	73 440 €	Région	30 000 €
Logiciels	3 259 €		
TOTAL	526 545 €		

Composition de l'équipement

Espace bar détente



Espace de coworking



Bureaux et salle de réunion



Composition de l'équipe

- ✓ 1 responsable,
- ✓ 1 animatrice médiation à temps partiel
- ✓ 1 conseillère numérique
- ✓ 1 fab manager (sous l'autorité du prestataire Pop Café)
- ✓ 14 bénévoles

Temps fort

18 septembre
Participation aux rencontres Audiovisuelles à Péronne

2 octobre
Journée Portes Ouvertes

8 novembre
Inauguration en présence de Mme la Sous-Préfète

Au 31 décembre
2 389 personnes accueillies
160 adhérents (principalement CCHS)



Restez connectés à l'actualité en flashant ce QR Code

Ouvert du lundi au vendredi
8h30 à 18h00

03 22 85 65 26

tiers-lieu.numerique@cchs.fr



Ecoles de musique

Subventions versées sur justificatif du nombre d'inscriptions et remise du rapport d'activités :

Ecole municipale de Péronne : 67 600 €

Ecole intercommunale d'Epehy : 15 600 €

Ecole de la 4C : 6 400 €

Compte tenu du contexte, le traditionnel stage d'été d'Epehy n'a pas été organisé.

Ecole municipale de danse de Péronne : Subvention de 7 500 €

Autres événements culturels

→ Soutien logistique avec le prêt de matériel à la commune de FLERS pour l'édition du « Flers sème son cirque », le dimanche 29 août 2021

→ Participation financière à la course cycliste « A travers les Hauts de France »

Le samedi 4 septembre 2021

Etape « Départ : Base logistique e-Valley dans le Nord – Arrivée : Roisel »

Subvention à l'association organisatrice « CIOVIS ASO » 3 500 €

Réalisation de logos magnétiques + oriflamme 614 €

Le challenge Cecil Healy n'a pas eu lieu en 2021, tout comme les sorties culturelles à destination des scolaires.



PERSPECTIVES 2022

- Délocaliser le Tiers Lieu sur le territoire, en organisant des permanences mobiles
- Recruter un deuxième conseiller numérique

Rapport d'activités 2021 CCHS

